

## CONSIGNES D'HÉBERGEMENT

1. Les participants, les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement utiliser le service d'hébergement. Ils sont responsables d'apporter leurs effets personnels (sac de couchage, oreiller, matelas de sol, brosse à dents, etc.)
2. Les locaux d'hébergement utilisés seront des locaux de classe identifiés pour chacune des régions.
3. L'encadrement des athlètes doit respecter les Règlements du secteur scolaires du RSEQ.
4. Il est défendu de toucher au matériel dans les locaux et n'appartenant pas aux membres des délégations.
5. Un contrat de responsabilisation sera préparé et celui-ci devra être signé à l'arrivée au local par le responsable du groupe. Avant de quitter, le responsable du groupe devra faire vérifier son local par un surveillant. Les bris détectés ou les frais de conciergerie dus à un usage abusif, seront facturés à la région concernée. Si une délégation ne fait pas vérifier son local avant de partir, tous bris ou conciergerie additionnels seront considérés comme étant le fait de l'utilisateur et seront facturés à la région concernée.
6. Dans les locaux d'hébergement, chacun est responsable de son matériel. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol; il ne se tient pas responsable des accidents. Les objets retrouvés pourront être déposés à l'accueil.
7. Dans ses déplacements, les participants devront toujours être accompagnés d'un répondant adulte dûment accrédité. Les locaux d'hébergement ne seront pas disponibles pendant le temps de compétition. Vous devrez prévoir apporter tout ce dont vous aurez besoin pour la journée. Des surveillants d'étage seront en poste pour répondre aux besoins des participants.
8. Nous encourageons les équipes à utiliser les douches sur les sites de compétition après leur joute. Les lieux d'hébergement ne sont pas tous conçus pour accommoder tous les participants.
9. Chaque athlète devra toujours avoir son accréditation (carte, bracelet ou autre moyen identifié par le RSEQ), sinon il se verra refuser l'accès aux locaux. S'il perd sa carte, il devra s'en procurer une autre à l'accueil, accompagné de son responsable de délégation et ce, le plus tôt possible. Les frais pour l'obtention de cette nouvelle carte varieront en fonction du nombre de repas qu'il lui reste à prendre.
10. Il est interdit de boire ou de manger dans les locaux d'équipe, les corridors, les gymnases, les douches ou les vestiaires.
11. Il est défendu de fumer sur les lieux de compétition et d'hébergement.
12. Le couvre-feu est fixé à 22h30. Tout athlète ou entraîneur se présentant après cette heure ne pourra participer à aucun match durant le championnat et subira les sanctions appropriées. Les lumières devront être fermées au plus tard à 23h00. Le silence est exigé pour le respect de chacun. Le comité se réserve le droit d'ajuster les heures de couvre-feu à la baisse, en fonction de la catégorie.
13. Dans les cas suivants : un participant trouvé coupable d'un délit durant la tenue du championnat (sur les lieux de compétition ou d'hébergement) sera exclu sur-le-champ :
  - \* Il est pris en délit de vol;
  - \* Il est pris en délit de vandalisme;
  - \* Il est pris en état d'ivresse ou en possession d'alcool;
  - \* Il est pris en étant sous l'effet ou en possession de drogue;
  - \* Il contribue à perturber le calme et le bon ordre.